



Changement de serrure locataire

Par **melin25**, le **13/07/2013** à **10:31**

Bonjour,

Hier ayant perdu les clés de mon appartement j'ai été obligé d'appeler un serrurier, comme j'avais fermé a double tour il a du changer complètement la serrure et donc nous avons changé de clés! le soucis c'est que l'ancienne clé de l'appartement ouvrait également les locaux ainsi que la porte pour l'escalier. nous avons toujours le double de celle-ci. je voudrais savoir si a la remise des clés, le jour ou nous allons partir, l'agence immobiliere peut nous enlever de l'argent sur notre caution? la nouvelle serrure est au meme niveau de sécurité que l'ancienne et le serrurier nous a dit que l'agence ne pourrait rien nous réclamer est-ce vrai? existe t-il des textes qui le prouve ??

Par **amajuris**, le **13/07/2013** à **12:05**

bjr,

votre bailleur peut effectivement exiger que vous rendiez des clés présentant les mêmes fonctionnalités que celles que vous avez reçues à votre entrée dans les lieux.

mais il est possible que votre bailleur se satisfasse des 2 clés au lieu d'une.

cdt